STAGES JEAN VINCENT
DEPUIS 1988
SAINT BREVIN

ALLOCATIONS FAMILIALES
VACAF

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Agrément Jeunesse et Sports

BULLETIN D'INSCRIPTION

Photo obligatoire

1. INFORMATIONS STAGIAIRE

NOM : ..... **PRÉNOM :** ……
DATE DE NAISSANCE : ……
NUMERO D'ALLOCATAIRE CAF : …… ……
SEXE : [ ] M [ ] F
ADRESSE : ……
CODE POSTAL : …… **VILLE :** ……
TÉLÉPHONE DES PARENTS : ……
COURRIEL DES PARENTS : ……
LICENCIÉ(E) : [ ] OUI [ ] NON **CATÉGORIE :** .....
NOM DU CLUB : .....
GARDIEN DE BUT : [ ] OUI [ ] NON
ADRESSE ET TÉLÉPHONE DU RESPONSABLE DURANT LE SÉJOUR :
.....

2. CHOIX DU STAGE

Formule : [ ] PENSION COMPLÈTE [ ] DEMI-PENSION

- **Choix 1 :** N° …… Du ..... au .....
- **Choix 2 :** N° …… Du ..... au .....

Je souhaite partager ma chambre avec : .....

3. TRANSPORT & ARRIVÉE

L'ARRIVÉE À SAINT-BREVIN :
[ ] Directement au centre
[ ] En train à la gare de Saint-Nazaire
[ ] En avion à l'aéroport de Nantes

LE DÉPART DE SAINT-BREVIN :
[ ] Directement au centre
[ ] En train à la gare de Saint-Nazaire
[ ] En avion à l'aéroport de Nantes

4. NOS AVANTAGES : PARRAINAGE / FRATRIE / FIDELITE (non cumulables avec les séjours subventionnés par la CAF)

- **Offre parrainage : 30 € de réduction par filleul**

Chaque stagiaire peut parrainer un ou plusieurs enfants et bénéficier d'une réduction de 30 € par enfant parrainé.
Nom du/des filleuls : ……

- **Offre fratrie : 30 € de réduction par enfant**

Une réduction de 30 € par enfant est accordée lorsque plusieurs enfants d'une même fratrie participent au stage.

- **Offre fidélité : 30 € de réduction par enfant**

Votre enfant a participé à un stage Jean Vincent en 2026 ? Bénéficiez d'une réduction de 30 € par enfant pour son inscription 2027 !

5. AUTORISATIONS PARENTALES

Je soussigné(e) M / Mme .....
(Père, Mère, Tuteur légal) de l'enfant (fils / fille) .....
[ ] L'autorise à participer à toutes les activités organisées par les stages Jean Vincent.
[ ] Autorise l'organisateur à prendre toutes les mesures d'urgence en cas d'accident, ou d'affection aiguë, nécessitant une hospitalisation ou une intervention chirurgicale.
[ ] Autorise l'encadrement des stages Jean Vincent à conduire mon (mes) enfant(s) dans un véhicule personnel dans le cadre des stages.
[ ] Autorise la direction des stages Jean Vincent à utiliser à des fins professionnelles, les images (photos et films) du stage sans compensation.
[ ] Déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente et du règlement intérieur.
[ ] Déclare les informations indiquées exactes.
[ ] En cas de non-respect du règlement intérieur justifiant un départ immédiat, le stagiaire devra être récupéré par son représentant légal sur le site. Dès cet instant, la responsabilité des stages n'est plus engagée.

6. CONDITIONS D'ANNULATION OU D'INTERRUPTION DE STAGE

- **En cas d'annulation du fait du participant :**
  - + de 30 jours avant le début du séjour : retenue des frais de dossier (75 €).
  - Entre 15 et 30 jours avant le début du séjour : conservation de l'acompte.
  - Moins de 15 jours avant le début du séjour : conservation de 50 % du prix total.
  - En cas de non-présentation ou de départ anticipé : conservation de 100 % des sommes versées.
- **En cas d'annulation du fait des STAGES JEAN VINCENT :** Remboursement intégral des sommes versées.
- **En cas de blessure ou maladie (avec certificat médical) :**
  - Avant le stage : retenue des frais de dossier (75 €).
  - Pendant le stage : remboursement calculé au prorata du temps de présence.

7. ASSURANCE (Art. L 321- 4 du Code du sport)

L'organisateur est assuré en responsabilité civile pour les activités qu'il organise. Conformément à l'article L.321-4 du Code du sport, une garantie individuelle accidents corporels facultative est proposée au stagiaire, au tarif de **46,30 €**, à ajouter au montant total du séjour. Cette garantie a notamment pour objet de prévoir des indemnités en cas d'accident corporel subi par le stagiaire dans le cadre des activités garanties.
☐ **Je souscris à la garantie individuelle accidents corporels facultative au tarif de 46,30 € par semaine de stage.**
☐ **Je ne souhaite pas souscrire à cette garantie individuelle accidents corporels facultative.**

8. RÈGLEMENT FINANCIER

Joindre à ce bulletin un acompte de **150 € TTC** :
- par **chèque** (à l'ordre "Stages Jean Vincent")
- par **virement bancaire** (en précisant le nom de l'enfant dans l'intitulé du virement)
  IBAN FR76 1380 7000 5151 0195 6297 475 BIC CCBPFRPPNAN
- par **chèques ANCV** en papier (envoyés sans aucune inscription de votre part sous peine d'invalidation)

Une confirmation vous sera envoyée par mail dès la réception de votre dossier complet.
Le solde du séjour est à régler 1 mois avant la date du stage. À défaut de règlement dans les délais impartis, les Stages Jean Vincent se réservent le droit de disposer librement des places retenues et l'inscription est annulée.

09. SIGNATURES

Date :
Mention manuscrite « Lu et approuvé » Signature des parents ou tuteurs :